

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Ethades

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Ethades
UFI : 5NP1-10CC-100U-656R
Code du produit : B000613
Description du produit : Biocide
Hygolet Numéro d'Article : 80.104

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisation professionnelle; Désinfectants. Utilisation par les consommateurs; Désinfectants.

Utilisations non recommandées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spectro B.V.
Grevelingenmeer 2
NL-5347 JP Oss
T : +31(0)412631956
I : www.spectro.nl

Importateur:
Hygolet (Schweiz) AG
Zürcherstrasse 70
8620 Wetzikon

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds@spectro.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : 145 ou +41 44 251 51 51 (Tox Info Suisse)
+31 (0)88 755 8000 (Uitsluitend bestemd voor professionele hulpverleners bij acute vergiftigingen)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225

Eye Irrit. 2, H319

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Ethades

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stockage : P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
éthanol	REACH #: 01-2119457610-43 CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	≥50 - ≤75	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	-	[1] [2]
propan-2-ol	REACH #: 01-2119457558-25 CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Index: 603-117-00-0	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Aucune mesure spécifique identifiée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber avec un matériau retenant les liquides (sable, terre de diatomées, liants universels, etc.) ou utiliser un équipement de lutte contre les déversements. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P5c	5000 tonne	50000 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : .

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Éthanol	Ministry of Social Affairs and Employment, Legal limit values (Pays-Bas, 7/2021). Absorbé par la peau. OEL, 8-h TWA: 260 mg/m³ 8 heures. STEL, 15-min: 1900 mg/m³ 15 minutes.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition connu.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Éthanol	DNEL	Long terme Voie orale	87 mg/kg	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	343 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	206 mg/kg	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	950 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	114 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	87 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	114 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	206 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	343 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	950 mg/m³	Population générale	Local
propan-2-ol	DNEL	Long terme Inhalation	950 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	1900 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	500 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	888 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	89 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	319 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Voie orale	26 mg/kg	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	26 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	89 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	319 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	500 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	888 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Ethanol	Eau douce	0.96 mg/l	-
	Eau de mer	0.79 mg/l	-
	Sol	0.63 mg/kg	-
	Sédiment d'eau douce	3.6 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	2.9 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	580 mg/l	-
	Eau douce	140.9 mg/l	-
	Eau de mer	140.9 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	552 mg/kg	-
propan-2-ol	Sol	28 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2251 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : Non applicable.

Protection corporelle : En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation, aucune mesure de protection de la peau supplémentaire ne devrait être nécessaire.

Protection respiratoire : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire. Possible: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: filtre de vapeurs organiques (Type A)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas rejeter sous forme non diluée et non neutralisée dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

État physique : Liquide.
Couleur : Incolore. [Transparent]
Odeur : Alcoolisée.
Seuil olfactif : Non disponible.

Ethades

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation	: <-5°C																																		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 95°C																																		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique. Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.																																		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible.																																		
Point d'éclair	: Vase clos: 21°C [Pensky-Martens]																																		
Température d'auto-inflammabilité	: >400°C																																		
Température de décomposition	: Non disponible.																																		
pH	: 7 [Conc. (% poids / poids): 100%]																																		
Viscosité	: Non disponible.																																		
Solubilité(s)	<table><tr><th>Support</th><th>Résultat</th></tr><tr><td> l'eau froide</td><td>Facilement soluble</td></tr><tr><td> l'eau chaude</td><td>Facilement soluble</td></tr></table>	Support	Résultat	 l'eau froide	Facilement soluble	 l'eau chaude	Facilement soluble																												
Support	Résultat																																		
 l'eau froide	Facilement soluble																																		
 l'eau chaude	Facilement soluble																																		
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.																																		
Miscible à l'eau	: Oui.																																		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable.																																		
Pression de vapeur	<table><tr><th rowspan="2">Nom des composants</th><th colspan="3">Pression de vapeur à 20 °C</th><th colspan="3">Pression de vapeur à 50 °C</th></tr><tr><th>mm Hg</th><th>kPa</th><th>Méthode</th><th>mm Hg</th><th>kPa</th><th>Méthode</th></tr><tr><td> ethanol</td><td>42.95</td><td>5.7</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> eau</td><td>23.8</td><td>3.2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> propan-2-ol</td><td>33</td><td>4.4</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C			mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode	 ethanol	42.95	5.7					 eau	23.8	3.2					 propan-2-ol	33	4.4				
Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C																															
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode																													
 ethanol	42.95	5.7																																	
 eau	23.8	3.2																																	
 propan-2-ol	33	4.4																																	
Taux d'évaporation	: Non disponible.																																		
Densité relative	: 0.85 Non disponible.																																		
Densité de vapeur	: Non disponible.																																		
Propriétés explosives	: Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et les matières combustibles. Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur, matières oxydantes, matières réductrices et les substances organiques. Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.																																		
Propriétés comburantes	: Aucun composant comburant n'est présent.																																		
<u>Caractéristiques particulières</u>																																			
Taille des particules moyenne	: Non applicable.																																		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Ethades

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m³	4 heures
propan-2-ol	DL50 Voie orale	Rat	7 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Éthanol	7000	N/A	N/A	124.7	N/A
propan-2-ol	5000	12800	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Éthanol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 uL	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	400 mg	-
propan-2-ol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	100 mg	-
		Lapin	-	100 mg	-
		Lapin	-	500 mg	-

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucune remarque additionnelle.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Aucune remarque additionnelle.

Tératogénicité

Ethades

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propan-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
éthanol propan-2-ol	Aiguë CE50 3306 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 1074 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CL50 5680 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 11000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	12 semaines
	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Non disponible.
éthanol	OECD 301E	94 % - Facilement - 20 jours	-	-
propan-2-ol	OECD 301E	95 % - 21 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Ethades

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
éthanol	-	-	Facilement
propan-2-ol	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
éthanol	-0.35	-	faible
propan-2-ol	0.05	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1987	UN1987	UN1987	UN1987
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol)	ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol)	ALCOHOLS, N.O.S. (éthanol, propane-2-ol)	Alcools, n.s.a. (éthanol, propane-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires

ADR/RID : Numéro d'identification du danger 33
Quantité limitée 1 L
Dispositions particulières 601, 274, 640D
Code tunnel (D/E)

ADN : Dispositions particulières 274, 601, 640D

IMDG : Urgences F-E, S-D
Dispositions particulières 274

IATA : Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 5 L. Instructions d'emballage 353. Avion cargo uniquement: 60 L. Instructions d'emballage 364. Quantités limitées - Avion passager: 1 L. Instructions d'emballage Y341.
Dispositions particulières A3, A180

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.**Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise
sur le marché et à
l'utilisation de certaines
substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux****Autres Réglementations UE****Déclaration des ingrédients conformément au règlement 648/2004 / CE sur les détergents****ANNEXE VIIA -** : Non applicable.**Étiquetage du contenu****Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

Réglementations nationales**Règlement relatif aux
produits biocides** : Ce produit est un produit biocide comme défini dans le règlement européen 528/2012. Sa distribution et son utilisation peuvent être sujettes à certaines conditions ou restrictions spécifiées dans cette réglementation.**Numéro de l'autorisation** : 14065 N

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Éthanol	Substances Chimiques Cancérogènes aux Pays-Bas	ethanol; ethylalcohol	Carc.	-
	Substances Chimiques Reprotoxiques aux Pays-Bas	ethanol; ethylalcohol	Repro. vruchtbaarheid categorie 1A, Ontw. borstvoeding (X), Ontw. ontwikkeling categorie 1A	

**Politique de rejets dans
l'eau des Pays-Bas
(Actief Bodembeheer
Maas, ABM)** : B(5) Low hazard for aquatic organisms. Decontamination effort: B**15.2 Évaluation de la
sécurité chimique** : Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 N/A = Non disponible
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 SGG = Groupe de séparation
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 2/14/2023

Date d'édition/ Date de révision : 2/10/2023

Date de la précédente édition : 12/22/2022

Version : 3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.